

CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 12 JUILLET 2018

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE – COULON - AUBERY – THEVENET - ZELLNER - DEVAUX - REYNARD - LABBE – BERGER - LAVERNHE-LEPRETRE - BONNARD

Absents excusés : M. CHAUMET qui donné pouvoir à M. MARGELIDON et Mme MASCLEF qui a donné pouvoir à Mme AUBERY

Secrétaire de séance : M. THEVENET

Convocation : le 6 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

1/ tout comme les élèves du cours moyen sont allés à PARIS en train, les élèves du cours élémentaire sont allés en train à VICHY. Pour pouvoir payer la SNCF (qui n'accepte pas les paiements par mandat administratif), il faut virer les crédits de l'article 6247 transports collectifs à l'article 6574 subventions versées aux associations, pour verser une subvention à la Coopérative scolaire qui pourra ainsi faire un chèque

2/ le cabinet Aptitudes Aménagement a fourni un devis de 3 300 € pour la révision concernant l'extension de la zone UD du secteur du Grand Guet. 5 000 € ont été inscrits au BP. 4 581.60 € ont déjà été payés à la Chambre d'Agriculture pour son diagnostic. Restent 418.40 €. Il faut donc virer 2 881.60 € de l'article 020-dépenses imprévues d'investissement à l'article 202- frais documents d'urbanisme.

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. MARGELIDON rappelle la démarche :

- délibération du Conseil municipal du 29 octobre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme adopté le 7 février 2008
- 7 décembre 2017 : décision de ne pas valider le PADD tel que présenté par le cabinet d'études, divers points restant à définir notamment le projet d'aire de services
- la procédure a repris en début d'année et la Commission d'urbanisme s'est réunie à différentes reprises début 2018 pour régler notamment :
 - les nombreux problèmes de rédaction du document
 - un élément mal rédigé sur les vacances de logements
 - l'ajout du Parc de Fromenteau dans le défi économique
 - la mention d'une petite partie du Logiparc sur TOULON
 - la redéfinition des corridors écologiques
 - la localisation des ICPE qui ne sont toujours pas tous clairement identifiés
- l'étape suivante est la réunion des Personnes Publiques Associées du 17 juillet

M. le Maire ouvre le débat : il rappelle aux conseillers qui n'étaient pas présents que document a été présenté par le cabinet d'études le jour même à 18 heures, préalablement à la présente réunion et engage les membres du Conseil à poursuivre leur réflexion.

M. REYNARD rappelle le projet d'entrepôt logistique dédié aux matières dangereuses relevant de la nomenclature des ICPE sur le Logiparc, sur la Commune de MONTBEUGNY,

M. DEVAUX s'interroge sur l'obligation de réduire les 36 ha de zones UD actuellement potentiellement constructibles à 15 ha pour respecter les nouvelles orientations réglementaires.

M. MARGELIDON ajoute qu'il s'agira de réfléchir au maintien des zones urbaines dans le quartier excentré de Fromenteau ou le quartier topographiquement difficilement accessible du Grand Guet, zones qui à elles seules représentent 80 % de la réduction à faire et qu'il y aura sans doute nécessité à recentrer les zones constructibles autour du centre-bourg dans la continuité du bâti actuel. Cet exercice est compliqué compte tenu de la difficulté à se projeter dans l'avenir en ce qui concerne l'urbanisation.

S'ensuit le constat :

- du manque de desserte en bus urbains suite à la suppression de la ligne sur la Commune faute d'usagers
- des conditions d'utilisation du Transport A la Demande notamment pour les jeunes

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal valide les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable suivantes :

- maintenir l'attractivité résidentielle :
 - maîtriser le renouvellement démographique et stabiliser la population
 - favoriser le renouvellement du parc de logements
 - renforcer la fonction de centralité villageoise
- mettre en valeur et développer l'économie au carrefour de la RCEA et de la RN7
 - développer le potentiel des espaces d'activités existants et favoriser la diversité des activités sur le territoire
 - conforter les activités de commerces et services
 - développer les activités liées au tourisme
 - maintenir l'activité agricole fortement structurante sur le territoire
- préserver l'environnement rural et naturel et valoriser le patrimoine communal
 - préserver les paysages qui structurent et façonnent l'identité de la commune
 - viser un objectif de qualité environnementale globale
 - prendre en compte les risques et nuisances

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Tous les ans au moment de la préparation budgétaire, des avancements de grade sont décidés. Pour 2018, tous les dossiers proposés à la Commission Administrative Paritaire ont obtenu un avis favorable le 15 juin.

Il faut donc modifier le tableau des effectifs pour pouvoir prendre les arrêtés de nomination avec effet au 1^{er} septembre 2018, les crédits nécessaires ayant été budgétés au 1^{er} juin. L'impact de ces 4 avancements sur 2018 représente 1 310 € et donc 4 000 € sur une année pleine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer :

- le poste d'adjoint technique à temps non complet du restaurant scolaire (24/35èmes) en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35èmes)
- le poste d'adjoint technique à temps complet de l'école maternelle en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- les deux postes d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet en postes d'adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe

CREATION D'UN EMPLOI SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une association ou d'une collectivité, d'un EPCI ou de l'Etat pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines ciblés par le dispositif :

- solidarité
- santé
- éducation pour tous
- culture et loisirs
- sport
- environnement
- mémoire et citoyenneté
- développement international et action humanitaire
- intervention d'urgence

Il s'inscrit dans le Code du service national et non pas dans le Code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Chaque mission ne pourra excéder 8 mois en moyenne. La durée hebdomadaire de la mission est d'au moins 24 heures.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement au volontaire par l'Etat ainsi qu'à la prise en charge des charges. Il peut lui être accordé la prestation en nature de repas à la cantine et le versement d'une indemnité complémentaire de 107.58 € par mois

Les missions confiées au jeune en service civique seront : développer les projets entre les associations sportives de la commune et l'ALSH, mettre en place des projets intergénérationnels, développer des projets d'animations sportives, travail en lien avec le Conseil Municipal des Enfants et les enfants de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- 1/ d'autoriser le maire ou le 1^{er} adjoint à produire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- 2/ de donner l'accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire avec le démarrage le 1^{er} novembre (après agrément de la DDCSPP)
- 3/ de s'engager à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil et à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,
- 4/ d'autoriser le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout acte, convention, contrat afférent au dispositif tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application

Les crédits sont inscrits au BP 2018, chapitre 012, article 6413.

QUESTIONS DIVERSES

FESTI TOULON

M. LABBÉ fait un bilan au nom de la Fédération Des Associations Toulonnaises qui a apprécié le bon investissement de tous les intervenants : responsables, bénévoles des associations et personnel communal. Seules les associations de l'aérodrome étaient absentes. La communication préalable à l'événement par affiches notamment s'est révélée très efficace. Il félicite Michel VEILLAUT, animateur de la journée, pour sa prestation basée sur une large participation orale de chaque association. M. LABBÉ remercie les Restos du Cœur pour leur collecte organisée à l'initiative des conseillers municipaux enfants. 140 repas ont été vendus. A l'occasion de l'élection de miss TOULON et de sa dauphine, des sponsors ont distribué de nombreux cadeaux. Les présidents de chaque association ont départagé les participants au concours de tartes et de clafoutis. Une structure gonflable a été installée, une tombola organisée. Ces journées ont permis aux associations de remplir leur objectif d'obtenir de nouveaux contacts.

M. LABBÉ souhaiterait que l'organisation 2019 commence plus tôt dans l'année pour réfléchir, dès début septembre, à une nouvelle formule de restauration, peut être contacter une personnalité pour mobiliser un public plus large.

TRAVAUX EN COURS :

- marchés de restauration scolaire et de travaux de voirie : CAO le 31 juillet
- le chantier SDE rue des Bernachets se poursuit
- travaux sur la Route de Neuilly conjoints avec le Département : PCE GROUPE est sollicitée pour revenir remettre son chantier en état initial
- vente du tracteur pour 4500 € - un tracteur sera recherché en fin d'année 2018
- le matériel de sono de la salle socioculturelle sera installé la semaine 29
- les travaux de l'école maternelle commencent le 16 juillet
- démoussage des courts de tennis effectué le 12 juillet

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER/RCEA : l'enquête publique s'est terminée le 4 juillet

PERSONNEL :

- Congé de Longue Maladie en cours pour Jean-Jacques DESCHAMPS
- maintien de Frédérique LEROUX sur un temps partiel thérapeutique jusqu'au 5 novembre (1 an au total)
- Andréa GENEST : naissance de Aaron le 17 juin – demande de temps partiel à 80 % à la reprise
- arrêts plus courts : Loïc BILLON, Christelle CAPELLE, Patricia ROUX
- recrutements temporaires : Jean-François DUCOUT et Gaétan BRICHET pour les services techniques, Chrystelle JONNON pour la crèche et Joëlle CHARLEBOIS (intérim ADEF) pour écoles et salles des fêtes

COURSE CYCLISTE : elle est organisée cette année encore avec la ROMYA. Une liste de conseillers municipaux volontaires pour être signaleurs est dressée.

Une expo sur l'aménagement des berges de l'Allier sera présentée sur le marché le 19 juillet.

CALENDRIER :

mardi 17 juillet – 9 h 30	réunion Personnes Publiques Associées
lundi 3 septembre	rentrée scolaire
8 et 9 septembre	fête
vendredi 5 octobre	1 ^{er} salon des maires et élus locaux de l'Allier au Parc des Expos
samedi 6 octobre	repas des Aînés – M. LABBÉ est désigné pour représenter le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à TOULON SUR ALLIER le 13 juillet 2018.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

